



Châteauroux, le 12/01/2023

COMPTE-RENDU du CSAL du 12/01/2023

Représentants de l'Administration : M. POUYANNE , M. LECLERC

Experts de l'Administration : M. AUDEOUD

Mme DENOUS, secrétaire.

Représentants du personnel pour FO-DDFIP 36 : Sylviane RENAUD, Benoît PIRONAUD , Gaëlle FOURNIER

Le quorum étant atteint, le CSAL s'est ouvert à 9H00

Il s'agissait, ce jour, de la convocation du 1^{er} Comité Social d'Administration Local (CSAL – ex CTL) où siégeaient les nouveaux représentants du personnel issus des dernières élections professionnelles.

En préambule, vos représentants FO-DDFIP 36 ont regretté que cette instance se tienne alors qu'aucun règlement intérieur n'avait été signé au préalable et qu'aucun projet ne nous ait été soumis. Regrets par ailleurs partagés par le Directeur.

Le Directeur s'est félicité du taux de participation aux dernières élections professionnelles (67,75 % dans le département) et a estimé que celui-ci justifiait pleinement le rôle des organisations syndicales dans les instances.

1° Approbation des Procès verbaux du 28/04/2022, du 22/06/2022, du 04/10/2022, du 12/10/2022 et du 16/11/2022

Les procès-verbaux ont été approuvés à l'unanimité des OS présentes à chacune de ces instances.

2° Conséquence du dossier emplois pour l'année 2023

Il s'agissait là de l'exercice habituel dans lequel l'administration tente (chaque année en vain) de justifier des suppressions d'emplois.

La loi de finances 2023 affiche la suppression de 850 ETP (pour mémoire : 1500 en 2020, 1800 en 2021 et 1506 en 2022) qui viennent se cumuler aux 18 307 de la dernière décennie.

Il ne faut pas pour autant trop se réjouir d'une certaine diminution. En y regardant de plus près, après divers calculs savants de redéploiements internes ou externes, les directions locales et régionales contribuent à hauteur 1359 emplois ETP.

Pour le département de l'Indre, 7 emplois devaient être supprimés, chiffre ramené à 5 après le généreux octroi de la Délégation Interrégionale.

Ces 5 emplois représentent 1,81 % de l'effectif départemental alors que le même département ne pèse pas plus que 0,30 % des effectifs totaux de la DGFIP.

L'Indre est encore une fois fragilisé par des contributions en matière de suppressions d'emplois toujours supérieures à sa représentativité nationale. État de fait reconnu et admis par notre Direction locale même si cette dernière estime que nous ne sommes « pas trop mal lotis » pour l'année 2023. Ça reste une question de point de vue...

Cette suppression de 5 emplois se décompose comme suit :

- 3 IDIV Hors Classe (lié au nouveau réseau de proximité)

+ 1 IDIV de Classe Normale (Redéploiement interne)

- 1 IDIV de Classe Normale
+ 1 IP } Redéploiement interne

- 1 A (lié au nouveau réseau de proximité)
+ 1 A (affecté au contrôle de gestion) } Redéploiement interne

- 1 B et - 1 C au SIP Nord-Indre (justifié par la suppression de la Taxe d'Habitation et de la Contribution à l'Audiovisuel Public)

- 1 B au SIP Sud-Indre (justifié par la suppression de la Taxe d'Habitation et de la Contribution à l'Audiovisuel Public)

- 1 B dans l'Equipe Départementale de Renfort (poste vacant)

+ 1 B à la Brigade de Contrôle et de Recherche (justifié par le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale)

Par ailleurs, hors justification nationale, 1 emploi de catégorie C de la Direction est transféré vers la Trésorerie Hospitalière. Il est à noter que cet emploi, actuellement vacant, ne donne pas lieu à ce jour à un transfert effectif de personnel, mais il pourrait être comblé au moment du prochain mouvement de mutation.

De plus, un emploi d'IP est transféré du PCE vers la Direction afin de régulariser au TAGERFIP une situation existante en matière d'effectif (maintien d'un seul encadrant IDIV au PUC).

Nous avons à nouveau fait remarquer qu'aucune négociation n'était possible quant au nombre de suppressions d'emplois et que nous ne nous risquerions certainement pas à cautionner les choix faits par la Direction dans la mesure où nous estimons que chaque service a besoin de forces vives suffisantes.

Le Directeur nous a affirmé qu'effectivement « nous n'étions pas dans la co-gestion » et que c'était lui qui « assumait la responsabilité des décisions prises ».

Les gains de productivité mis en avant par le Directeur (suppression TH et CAP, E-enregistrement, Foncier innovant, zéro cash, Gérer Mes Biens Immobiliers...) sont prompts à entraîner des suppressions d'emplois.

Toutefois, il ne faut pas ignorer que l'évolution de nos métiers peut aussi s'accompagner de tâches de plus en plus chronophages (e-contact, téléphone, courriels...). Celles-ci ne semblent pas quantifiées en charge de travail par la Direction Générale et nécessiteraient pourtant des créations d'emplois.

Le Directeur a indiqué que l'un de ses objectifs serait de rendre le département plus attractif afin d'attirer des agents sur les chaises vides.

Nous avons évidemment voté contre ce dossier emploi 2023.

3° Evolution de l'accueil de proximité à Issoudun

Suite à la création surprise d'un espace France Service à Issoudun, la Direction a décidé de revoir les modalités d'accueil du public dans cette commune.

Depuis le 1^{er} Janvier, ce ne sont plus 3 demi-journées par semaine au CDFIP mais 1 demi-journée à l'espace France Service (mardi matin de 09h00 à 12h00) et 1 demi-journée au CDFIP (jeudi matin de 09h00 à 12h00). Cette organisation perdurera jusqu'au 31 mars.

À partir du 1^{er} avril et jusqu'à une réévaluation qui aura lieu après la campagne IR, l'accueil se fera uniquement dans l'espace France Service les mardi matin et les vendredi matin de 09h00 à 12h00.

Dans un premier temps, ces accueils se feront uniquement en présentiel.

Nous avons fait remarquer que nous étions amenés à prendre position sur ces changements après leur mise en place effective et sans passer par les instances concernées et que nous le regrettons fortement.

Le Directeur en a pris bonne note et nous a assuré que ce ne sera plus le cas à l'avenir. Cette situation étant due à la date de mise en place d'un espace France Service à Issoudun (Novembre 2022) et à un calendrier contraint par les élections professionnelles.

Une communication sera faite rapidement à l'attention des usagers par différents canaux d'informations.

Nous avons voté contre au motif que les espaces France Service étaient une émanation du NRP et que c'était un recul de la qualité de service rendu aux usagers.

4° Présentation des règlements intérieurs du SIP Sud-Indre et du SGC de La Châtre

Les agents de ces différents services ont été consultés et ont opté à la majorité pour une plage variable de travail de 07h30 à 19h00.

Là encore, notre avis est sollicité après la mise en œuvre effective de ces règlements intérieurs.

Nous nous sommes abstenus estimant qu'il s'agissait d'une décision des agents concernés consultés de manière démocratique.

5° Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)

Suite au remue-ménages et aux remontées qui en ont été faites, ainsi qu'aux travaux effectués en administration centrale et en direction locale, il nous a été présenté le document d'orientation en vue du nouveau COM qui doit être appliqué pour les 3 prochaines années.

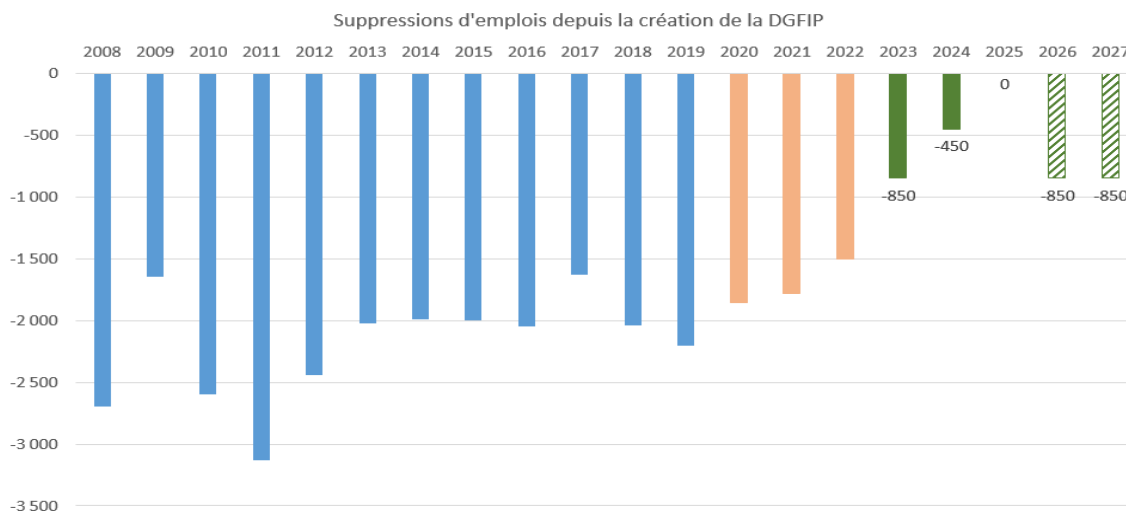
Ce projet s'articule autour de 7 axes :

- les missions régaliennes : gestion publique, gestion fiscale, lutte contre la fraude fiscale
- les services proposés aux usagers et partenaires
- le conseil offert aux usagers particuliers, professionnels et aux partenaires
- le système d'information
- l'écoresponsabilité
- les ressources humaines
- le pilotage de la performance et du changement

Nous reviendrons sur ce sujet lorsque le document final nous aura été présenté en CSAL. Néanmoins, nous nous tenons à votre disposition si vous souhaitez en savoir plus sur le projet.

Au cours des échanges, nous avons retenu que le Directeur Général avait « entendu » les vœux des agents et des Directeurs locaux et acté la fin des réorganisations après le NRP pour la durée du prochain COM.

Ce document évoque également les suppressions d'emplois à venir et que vous retrouvez dans le diagramme ci-dessous (0 en 2025, nous sommes sceptiques et on attend de voir) :



La signature du COM devrait intervenir au mois de mars 2023.

6° Questions diverses

*1 poste va se retrouver vacant à la CID à partir du 1^{er} mars 2023. Un recrutement devrait être fait par la DISI, poste qui s'avère indispensable au département.

*Nous vous indiquons que la date de déploiement de l'application GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) est encore inconnue à ce jour...

*L'installation des nouveaux services (SGC de La Châtre et SIP Sud Indre) s'est déroulée sans gros soucis informatiques mais, malgré tout, avec des problèmes de téléphonie pour le SIP Sud-Indre, toujours pas résolus à ce jour.

*Concernant le transfert de la Trésorerie d'Issoudun au SGC de La Châtre, le TRF est prévu les 14 et 15 janvier 2023.

*Pas de dégradation de la situation sanitaire constatée dans l'Indre pour cause de COVID.

*Forfait Mobilité Durable : il reste accordé facilement et une dérogation est maintenue, cette année, pour les agents habitant à Châteauroux.

*Il a été demandé au Directeur de rappeler au personnel de la DDFIP de l'Indre le droit à la déconnexion et le respect du temps de travail.

*L'attribution de l'indemnité carburant à partir du 16 janvier 2023 va entraîner une contribution téléphonique, en cas de débord des centres de contact. Le SIP Nord-Indre y participera à hauteur de 2 personnes et le SIP Sud-Indre à hauteur d'1 personne (à compter du 1^{er} février pour ce dernier).

*Nous en avons profité pour demander la revalorisation des frais de déplacement légitime au vu de la conjoncture actuelle.

*L'espace détente du CDFIP de Châteauroux devrait rejoindre le sous-sol (sa localisation prévue à l'origine), à savoir la salle de formation située à côté de l'espace de restauration.

*Le Directeur a été informé que les conditions de travail des personnes recrutées par des opérateurs extérieurs dans le cadre du scannage des documents cadastraux ne semblaient pas conformes au Droit du Travail.

En raison des votes « contre » pour les points 2 et 3, le CSAL sera reconvoqué le mardi 24 janvier à 14H30.

L'ordre du jour étant épuisé, le CSAL s'est clôturé à 13h08.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**
Direction Départementale des Finances Publiques de l'Indre
Huissier des Finances Publiques
10 rue Albert 1^{er}
36019 CHATEAUROUX CEDEX
02 54 60 27 11
Mail : fo.ddfip36@dgfip.finances.gouv.fr